

Le 02 MARS 2026

## COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze février deux mille vingt-six, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

**MEMBRES PRESENTS** : 51 membres sont présents, 49 membres avec voix délibérative (40 titulaires et 9 suppléants)  
Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 19 titulaires – 7 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |                                  |                        |                                  |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART                 | 11. Bruno LEFEBVRE     | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD              | 12. Pascal MOMPACH     | 21. Bernard DEBUT (S)            |
| 3. Pascal BRUNIAUX               | 13. Karine MORELLE     | 22. Bernadette GODET (S)         |
| 4. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 23. Claude LECLERCQ (S)          |
| 5. Fabien CARPENTIER             | 15. Michel PRETTRE     | 24. Philippe LOYEZ (S)           |
| 6. Jacques DENOYELLE             | 16. Maryvone RINGEVAL  | 25. Marie-Claude URBAIN (S)      |
| 7. Pascal DUEZ                   | 17. Laurence SAYDON    | 26. Thérèse WARGNIES (S)         |
| 8. Dominique GAILLARD            | 18. Gérard SETAN       |                                  |
| 9. Bernard HUREZ                 | 19. Sylvain TRANOY     |                                  |
| 10. Billy JOURNET                |                        |                                  |

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :  
Jean-Paul BASSELET(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires- 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |                         |                       |                       |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN      | 7. Sylvain HALLE      |                       |
| 2. Marie-Josée DEPRez   | 8. Michel HENNEQUART  | 13. Patrice QUEVREUX  |
| 3. Bernadette DUBUIS    | 9. Yannick HERBET     | 14. Henri QUONIOU     |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Monique LESNE     | 15. Laurence RIBES    |
| 5. Daniel FORRIERES,    | 11. Joseph MODARELLI  | 16. Jeremy RICHARD    |
| 6. Jean-Claude GERARD   | 12. Véronique NICAISE | 17. Paul SOUPLY       |
|                         |                       | 18. Claude DOYER(S)   |
|                         |                       | 19. Axelle DOERLER(S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires) :

1. Didier ESCARTIN
2. Michel DHANEUS
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Roland SALENGRO

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :  
Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Alban DOBREMETS, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Romain MANESSE, Stéphane MAURICE, Yves MARECAILLE, Daniel POTEAU, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Gilles PELLETIER, Jacques OLIVIER, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ,

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

**Objet : Avenant au Pacte Territorial 2025-2029 : Volet 3 – Accompagnement (PIG3)**

*Vu les statuts du Pays, du 21 décembre 2017, qui permettent au Pays de porter des opérations et/ou actions et/ou programmes dont l'intérêt est défini à l'échelle de PETR dans les domaines de l'habitat, du développement durable,*

*Vu la convention Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis/État/Anah signée le 17 décembre 2018 pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général,*

*Vu l'avenant à la convention de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis, en date du 19/12/2023 autorisant la signature de l'avenant,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territoriale France Rénov'*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 12 juin 2024 modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territoriale France Rénov'*

*Vu la délibération D20241005 de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en date du 10 octobre 2024 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 1 & 2*

*Vu la délibération 2024/82 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, en date du 9 octobre 2024 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 1 & 2*

*Vu la délibération 2024.58 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, en date du 3 octobre 2024 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 1 & 2*

*Vu la délibération du Comité syndical du PETR du Pays du Cambrésis, en date du 18 décembre 2024 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 1 & 2*

*Vu la convention Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis / Etat / ANAH signée le 11 avril 2025 pour la mise en œuvre du Pacte Territorial 2025-2029 – volet 1 & 2*

*Vu la délibération 2025/102 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, en date du 9 octobre 2025 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 3*

*Vu la délibération 2025.74 de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, en date du 16 octobre 2025 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 3*

*Vu la lettre d'engagement du Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en date du 29 janvier 2026 autorisant le portage du Pacte Territorial 2025-2029 par le Pays du Cambrésis, volet 3*

**La Vice-Présidente** rappelle que à la suite du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique), l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) accompagne les collectivités dans le cadre de dispositifs contractuels (OPAH, PIG) qui permettent l'accès à ses financements pour des missions de suivi d'animation, d'accompagnement, et de soutien aux travaux des projets d'amélioration de l'habitat.

Afin de simplifier et de rationaliser le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur toutes les thématiques de l'amélioration l'habitat, un nouveau cadre contractuel est créé par l'ANAH, en 2024 : le Pacte Territorial.

Les modalités d'intervention spécifiques sont maintenues dans leur mode de contractualisation actuel (OPAH-RU, OPAH-CD et plans de sauvegarde) et n'ont pas vocation à intégrer le Pacte Territorial.

La mise en œuvre du Pacte Territorial se décline en 3 volets :

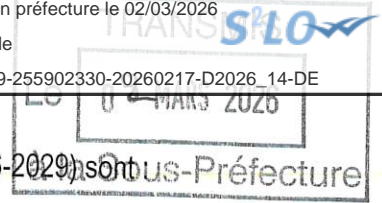
1-Dynamique territoriale	2-Information, conseil et orientation	3-Accompagnement des ménages
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation</li> <li>• Communication</li> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Information préventive</li> </ul> <p>• <i>En interne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de l'Espace Conseil France Rénov'</li> </ul> <p>• <i>ADIL depuis 2012</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PIG 2019-2025</li> <li>• PO « très modestes » et « modestes »</li> </ul> <p>• <i>INHARI (jusqu'au 31/12/2025)</i></p>

**ANAH à travers le Pacte territorial**

Le PETR a contractualisé, avec l'ANAH, au 01/01/2025, un Pacte Territorial 2025-2029, sur les volets 1 & 2. Le deuxième PIG 2019-2025 a pris fin au 31/12/2025. Aussi le territoire souhaite poursuivre cette dynamique, fort de ses plus-values : économique, sociale et environnementale.

Le territoire, en cohérence avec l'ANAH, privilégie le scénario 3, avec accès aux PO (Propriétaires Occupants), PB (Propriétaires Bailleurs) et accompagnement de dossiers LHI (Lutte contre l'Habitat Indigne) avec rénovation énergétique. Le contingent annuel défini est le suivant :

ANNEE 2026	Cibles	Contingent annuel		ANAH – Accompagnement	Prime locale
		PO - 132	PB - 15		
	Réno éner. TMo	55	3	2 000 €	500 €
	Réno éner. Mo	25	3	1 600 €	500 €
	Réno éner. LHI	2	6	PO – 4 000 € / PB – 4 000 €	500 €
	Autonomie	50	3	PO - 600 € / PB - 300 €	300 €



Dépenses – 4 ans	Montant	Recettes – 4 ans	Montant
Dynamique territoriale	420 000 €	ANAH – Volet 1 & 2	420 000 €
Information, Conseil	420 000 €	ANAH – Accompagnement	870 800 €
PIG 3 : Accompagnement	1 171 200 €	Cotisation EPCI : 1,5 €/hab	972 000 €
PIG 3 : Primes	293 600 €	+ Prime énergie CA2C	42 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 304 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 304 800 €</b>

Afin de poursuivre la dynamique engagée depuis 2012 et de garantir la continuité opérationnelle du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur le territoire,  
**Il est proposé au comité syndical pour l'avenant au Pacte Territorial 2025-2029 : Volet 3 – Accompagnement (PIG 3) de :**

- Valider l'avenant au Pacte Territorial 2025-2029, intégrant le Volet 3 : Accompagnement (PIG 3)
- Mettre en œuvre le volet 3 du Pacte Territorial, à l'échelle de l'arrondissement, pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029. Le Pays du Cambrésis aura en charge le pilotage, l'élaboration de la stratégie territoriale, du suivi et de l'évaluation de ce volet « Accompagnement », la contractualisation avec le(s) prestataire(s), l'élaboration du marché public, l'élaboration des potentiels avenants visant à modifier la durée du Pacte territorial ou ses volets de missions.
- Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention Pacte-Territorial 2025-2029 avec l'ANAH et tout document s'y afférent.
- Autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes

Monsieur Jacques DENOYELLE, Madame Dominique GAILLARD et Madame Laurence SAYDON, représentants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Après constatation que leur départ n'affecte pas le quorum  
**46 membres ont pris part au vote.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,



02 MARS 2026  
Publié le .....

Certifié exécutoire le ..... 02 MARS 2026

Le Président,

Sylvain TRANOY

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 059-255902330-20260217-D2026\_14-DE